

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Doucet-Joyé à Melle Carreiro ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENT : M. Charrier

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions.

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
COPROPRIETE				
c/o Agence AGUILERA	49, rue Maubec	17 922,50	3 337,17	7 260
SCI LASA (Mme ACHIGAR)	9, quai Dubourdieu	55 002,43	6 560,74	13 728
COPROPRIETE				
c/o Agence LAMY	6, rue des Tonneliers	24 899,42	6 343,81	11 154
Sarl Guy SALZEDO (Mme OUSSO)	30, rue Victor Hugo	63 089,50	5 951,63	<u>** 5 777</u>
COPROPRIETE	11, rue d'Espagne	727 153,56	19 602,00	<u>** 39 553</u>
LOPEZ	23, rue Pelletier	12 404,92	3 101,23	/
COPROPRIETE	59, rue d'Espagne	855 641,00	18 405,13	<u>** 11 000</u>
GOYENETCHE	14, rue Guilhamin	9 542,00	370,56	4 752
COUVREUR	17, rue Thiers	3 486,34	308,48	5 940
COPROPRIETE	19, rue Passemillon	267 627,55	21244,78	<u>** 12 936</u>

**** Montant retenu**

Travaux devant être commencés avant le 1er Mars 2005

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNA BLE	MONTANT SUBVENTION
CEDITOUL			
C'est deux euros	11, rue Victor Hugo	568,53	284,27
ROUVRAIS Emile			
Resto Asiatique chez Emile	9, rue Bourgneuf	735,54	367,77
COUVREUR			
ATOL (opticien)	17, rue Thiers	2 415,92	500,00
FOURMEAUX et MARTIARENA			
Astore - Ternua	9, rue des Gouverneurs	808,90	404,45
ELMON Stéphane			
PAPA-RAZZI	37, quai Jauréguiberry	3570,06	500,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de **71 568,11 €** induisant un montant total de travaux de 2 044 868,17 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.